

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 29 avril 2011**

### **Bâtiment de Roudoué : attribution du marché plomberie-sanitaire- chauffage**

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux du lot Plomberie - Chauffage et Sanitaire à l'Entreprise C.S.A pour la somme de 83 000 €H.T soit 99 268.00 TTC.

### **SALLE des FORGES, travaux supplémentaires**

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux supplémentaires nécessaires suivants :

- fourniture de simple vitrage opale pour fermeture des puits de lumière de l'auvent de l'entrée par les Ets GROLEAU moyennant la somme de 3 964 € H.T soit 4 728.98 € TTC
- modification du réseau « gaz » extérieur et la mise en conformité de l'installation « gaz » à l'intérieur de la cuisine à la SARL LE BIHAN moyennant la somme de 2 227.90 € H.T soit 2 664.57 T.T.C.

### **Travaux supplémentaires : Système de désenfumage**

Le Conseil Municipal décide de confier la reprise du système de désenfumage par l'entreprise DAVY de PLERIN conformément au devis présenté pour la somme de 8 020.51 € H.T. SOIT 9 592.53 € TTC.

### **Programme de voirie 2011**

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux du programme de voirie 2011 au Centre Technique Départemental moyennant la somme de 95 488.99 € TTC.

### **LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : cession de terrain à Côtes d'Armor Habitat**

Le Maire informe l'assemblée que Côtes d'Armor Habitat envisage de construire deux logements locatifs adaptés aux personnes âgées à proximité du foyer logement. Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle moyennant une participation financière de Côtes d'Armor plafonnée à 5 000 € par logement.

### **AMENAGEMENT DU BOURG : approbation de l'avant projet**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le dossier d'Avant Projet de la Place du Bourg tel qu'il est présenté par l'Atelier COURCHINOUX conformément à l'estimation suivante :

<b>Désignation</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Montant TTC</b>
Voirie : travaux de surface	379 780.50 €	454 217.48€
Réseau EU	98 763.94 €	118 121.67 €
Réseau EP	169 357.49 €	202 551.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>647 901.93 €</b>	<b>774 890.71 €</b>

Et de lancer les consultations nécessaires en vue d'attribuer les travaux.

## **Acquisition de divers matériels pour les services techniques**

Le Maire fait part à l'assemblée des demandes de matériels sollicités par le Personnel Communal du service technique. Après avoir examiné les différentes propositions et en concertation avec les agents le Conseil Municipal décide d'acquérir les matériels suivants :

<b>Matériel</b>	<b>Société</b>	<b>Montant TTC</b>
Taille haie	Motoculture Guingampaise - GUINGAMP	<b>514,28</b>
Souffleur	Motoculture Guingampaise - GUINGAMP	<b>609,00</b>
Débroussailleuse	Rennes Motoculture - PLOUISY	<b>899,00</b>
Rampe	Rennes Motoculture - PLOUISY	<b>927,79</b>
Aspirateur	Espace Emeuraude - PLOUISY	<b>266,00</b>
visseuse	DISTRIVAN - PAIMPOL	<b>462,33</b>
Ponceuse	SIDER - VILLENAVE D'ORNON	<b>380,38</b>
Burineur	L.T.M	<b>1 267,76</b>

## **Acquisition d'un Lave Linge**

Après examen des diverses propositions, le Conseil Municipal, confie la fourniture d'un lave-linge à M. Martial MEUBRY moyennant la somme de 355.99 € TTC

## **Acquisition de matériel sportif**

Après examen des différentes propositions parvenues, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et l'installation de 4 buts de Foot-Ball à la SARL VITALKO moyennant la somme de 4 932.30 € TTC.

## **Acquisition Matériel Informatique Ecole Elémentaire**

Le Maire fait part de la demande de la Directrice de l'école élémentaire qui sollicite l'acquisition et la mise en place d'un ordinateur portable à l'école élémentaire. Le Conseil Municipal confie à Qualité Informatique la fourniture et l'installation d'un ordinateur portable avec connexion WIFI déportée à l'école élémentaire pour un montant de 1 240.17 € TTC.

## **Acquisition de matériel informatique - Mairie**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un ordinateur portable et un vidéo projecteur pour la Mairie ainsi qu'une connexion WIFI déportée auprès de Qualité Informatique pour un montant TTC de 1 702.93 €.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. DELVAL RECEVEUR**

### **Commune – Cantine – Assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel KERAVIS déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

#### **Commune – Cantine – Assainissement -**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel KERAVIS, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010, dressés par M. Yannick BOTREL, Maire lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs.

### **Taux d'Imposition 2011**

Sur proposition de M. Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2011, comme suit :

- Taxe d'habitation :	22.16 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie :	15.70 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie :	71.75 %
- CFE	: 21.33 %

### **BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2011 :

#### **Budget COMMUNE**

La section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 039 828 €.

La section d'investissement est équilibrée à 2 534 536.40 €

#### **Budget ASSAINISEMENT**

La section de Fonctionnement s'équilibre à 119 907.02 €

La section d'Investissement s'équilibre à 248 486.16 €

#### **Budget CANTINE**

La section de Fonctionnement s'équilibre à 134 280 €

### **SUBVENTIONS 2011**

Le Maire informe l'assemblée que la commission «finances » a étudié les demandes des subventions des associations locales et extra communales parvenues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions ci-après pour 2011 :

<b>Association</b>	<b>Vote du Conseil</b>
<b>CULTURE</b>	
Bagad Boulvriag	800,00 €
Radio Kreizh Breizh	120,00 €
Danouët Festival Plinn	800,00 €
Centre Culturel Breton	800,00 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
<b>Associations communales</b>	
Union Sportive Briacine	2 976,00 €
USB Section Hand Ball	1 280,00 €
Judo Club Briacin	1 504,00 €
Association sportive du collège	305,00 €
Tennis Briacin	720,00 €
Amicale Laïque	
Gymnastique	80,00 €
Tennis de table	240,00 €
STEP	208,00 €
<b>Hors commune</b>	
Grâces Twirling Club	56,00 €
Sporting Club Breizh Guingamp (Gymnastique)	32,00 €
Association Entente Athlétique de l'Argoat	16,00 €
Redadeg	
Amicale Laïque expression corporelle (PLOUMAGOAR)	48,00 €
Amicale Laïque Sportive PLOUAGAT Tournoi « PARTILLE CUP »	50,00 €
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	
La Courte Echelle	Fonctionnement
	Investissement (Ordinateur)
	150,00 €
	714,00 €
Participation Déficit Service Portage SAMAD	3668,03 €
ADMR	500,00 €
Bulle d'eau	56,00 €
Solidarité Paysanne	152,00 €
Banque alimentaire	2 198,00 €
La Croix d'Or	46,00 €
Association France AVC 22	46,00 €

Association infirmes moteurs cérébraux	46,00 €
Les Restaurants du cœur	150,00 €
Les Amis de Jean Guillaume (KERIEN )	46,00 €
ANTLA	46,00 €
Association Père Christian Steunou	46,00 €
La Ligue contre le Cancer	46,00 €
Secours Populaire	46,00 €
Association Service aux Personnes ( service de nuit )	- €
ADAPEI	46,00 €
Association Sports et Loisirs PLERIN	15,00 €
<b>ECOLES</b>	
Ogec Saint Briac	11 878,89 €
Collège Jules Ferry	
- séjour en Europe	
- Allemagne	315,00 €
- Angleterre	630,00 €
- séjour Pléneuf Val André 6ème	874,00 €
DIWAN GWENGAMP	4 639,44 €
Foyer Socio-éducatif du collège	100,00 €
Chambre des Métiers des Côtes d'Armor	320,00 €
AFOBAT (Apprentissage)	120,00 €
MFR MORLAIX	15,00 €
<b>DIVERS</b>	
Eaux et rivières de Bretagne	46,00 €
Association des Chasseurs "La Briacine"	76,00 €
Communauté de Communes de BOURBRIAC Course cycliste	450,00 €
<b>CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	
Association des Maires de France 6554	663,92 €
Mission locale 6554	1 678,00 €

### **Syndicat de Collège Jules Ferry**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de Gestion du collège d'enseignement général de BOURBRIAC avait été créé par arrêté préfectoral du 1er Décembre 1976. Compte tenu du transfert du collège au département, le syndicat n'a plus lieu d'exercer les compétences citées dans les statuts. Aussi, le Comité Syndical a, lors de sa

séance du 19 Avril 2011, sollicité la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège d'enseignement général de BOURBRIAC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Collège d'enseignement général de BOURBRIAC,

### **ASSAINISSEMENT : travaux 2011**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de faire réaliser les travaux suivants par la SAUR :

#### Station d'épuration :

- Pose d'un joint de la pompe ABS pour 475.00 € HT soit 568.10 € TTC,
- Installation d'une brosse de nettoyage du tamis à vis pour 1196.00 € HT soit 1 430.42 € TTC
- Installation d'un afficheur du prélèvement d'entrée pour 986. € HT soit 1 179.26 € TTC

#### Pompe de relevage :

Installation d'une pompe de relevage à la Villeneuve-Cité pour 1 722.24 € TTC.